PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 678

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 7 juin 2021 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 678 - La gestion contractuelle de la Municipalité D'Ascot Corner

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à .....*Ascot Corner*.....ce...7e...jour de *février* de l'an deux mille vingt-deux.

Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), *Brigitte April directrice générale adjointe* de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le *7 juin 2021*.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce *7 février 2022*.

Directrice générale adjointe